

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-238

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE 2023

Le Président informe l'Assemblée que, conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, le Président d'un E.P.C.I. donne, chaque année aux conseillers communautaires, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il est rappelé que les conseillers communautaires doivent rendre compte, au moins deux fois par an, au conseil municipal, de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel d'activité de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye pour l'année 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

DECIDE de transmettre un exemplaire de ce rapport aux communes membres en vue d'une présentation à leur conseil municipal ;

DECIDE que ce rapport est rendu public par mise en ligne sur le site Internet de la collectivité : www.cc-berryloirepuisaye.fr et mise à disposition d'une version papier consultable dans les locaux de la communauté.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 20 décembre 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Michel LECHAUVE

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 DEC. 2024
Date de mise en ligne : 20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cemoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GOLFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GOLFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-239

RAPPORT D'ACTIVITES DU CENTRE AQUATIQUE L'ILE VERTE 2023

Sur avis favorable du comité de gestion réuni le 13 novembre 2024

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article 73 de la loi du 2 février 1995, dite « loi Barnier » (repris dans l'article 1 224-5 du code général des collectivités territoriales) impose au Président de présenter au Conseil communautaire un rapport annuel sur le fonctionnement de la gestion déléguée du Centre aquatique des Prés Gris, exploité sous le nom commercial « l'Île Verte » par la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, groupe RECREA.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activités présenté concernant la gestion déléguée du Centre aquatique l'Île Verte à Briare pour l'année 2023, document qui est mis à la disposition des Conseillers communautaires et du public.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 décembre 2024
Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

20 DEC. 2024

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : **20 DEC. 2024**

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-240

COMITE DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000

Le conseil communautaire est invité à désigner un représentant pour siéger au comité de pilotage des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » et « Vallée de la Loire du Loiret », étant précisé que depuis le 1^{er} janvier 2023, c'est la Région qui est l'autorité administrative en charge de l'animation de ce comité de pilotage.

Le comité de pilotage est composé des représentants de la Région et du Département, de l'Etablissement public Loire, des communes concernées et leurs groupements (EPCI, syndicats de rivières), des Pays et PETR, ainsi que des représentants des propriétaires et des services de l'Etat. Kiné NIANG se porte candidate.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Kiné NIANG pour représenter la CCBLP au sein du comité de pilotage des sites Natura 2000.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 20 DEC. 2024
Date de mise en ligne : 20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-241

SYNDICAT MIXTE DU PAYS GIENNOIS

Le conseil communautaire est invité à désigner de nouveaux représentants pour Châtillon-sur-Loire (suite au décès de M. RAT) et Pierrefitte-ès-Bois (suite à la démission de M. SALIN).

Le Conseil communautaire,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5 et suivants,

VU le Code électoral et notamment ses articles L. 228 à LO.230-3,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2023-035 du 21 mars 2023 nommant les représentants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au sein du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

Considérant la nécessité de remplacer Emmanuel RAT, décédé, représentant titulaire de Châtillon-sur-Loire et Christian SALIN, démissionnaire, représentant suppléant de Pierrefitte-ès-Bois ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCEDE A LA DESIGNATION des représentants suivants :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Châtillon-sur-Loire	Gérard GALFANO	Tristan TREBOUTA
Pierrefitte-ès-Bois	Audrey RUZZA	Alain MOREAU

.../...

(suite de la délibération n° 2024-241)

Les représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat mixte du Pays du Giennois sont donc désormais les suivants :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Adon	Claudine PALLUAU	Sylvie LOPES
Autry-le-Châtel	Pierre DE VOS	Gilles MARIOT
Batilly-en-Puisaye	Hubert POULAIN	Robert HENRY
Beaulieu-sur-Loire	Jacky HECQUET	Hervé JACQUIER
Bonny-sur-Loire	Michel CHAILLOU	Véronique POULAIN
Breteau	Michel MARTINE	René THIEBAUT
Briare	Pierre-François BOUGUET	Valérie VICHERAT
Cernoy-en-Berry	Alexandre BRAGUE	Christophe MELLET
Champoulet	Catherine LELIEVRE	Alain LELIEVRE
Châtillon-sur-Loire	Gérard GALFANO	Tristan TREBOUTA
Dammarie-en-Puisaye	Nathalie DONY	Boris LALOUE
Escrignelles	Aurélia FEUILLETTE	Didier HOUDMON
Faverelles	Jacques EUGENE	Manuel LETEUR
Feins-en-Gâtinais	Pierre BODIER	Jean-Luc DOUBRE
La Bussière	Dominique GEOFFRENET	Patrick DESBOIS
Ousson-sur-Loire	Valérie JOLY	Didier CROISSANT
Ouzouër-sur-Trézée	Denis GERVAIS	Pascal VATAN
Pierrefitte-ès-Bois	Audrey RUZZA	Alain MOREAU
Saint-Firmin-sur-Loire	Sylvie BLOUET	Sylvie MENEAU
Thou	Blandine LECHAUVE	Michèle BORNE

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,




Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Le secrétaire de séance,


Blandine LECHAUVE

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-242

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE GIEN BRIARE CHATILLON

Le conseil communautaire est invité à nommer le cas échéant de nouveaux représentants (3 membres titulaires et 3 suppléants).

Actuellement :

- Titulaires : Michel CHAILLOU, Laurent LHOSTE, Emmanuel RAT
- Suppléants : Pierre-François BOUGUET, Hubert POULAIN, Alain CHARMETANT

Hervé JACQUIER et Dominique GIRAULT se déclarent candidats.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2020-108 du 29 juillet 2020 désignant les représentants de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye au comité syndical de l'aérodrome Gien Briare Châtillon ;

Considérant les candidatures de MM. JACQUIET et GIRAULT ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

- Titulaires : Michel CHAILLOU, Laurent LHOSTE, Dominique GIRAULT
- Suppléants : Pierre-François BOUGUET, Hubert POULAIN, Alain CHARMETANT

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,

Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 DEC. 2024

Date de mise en ligne :

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE



20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-243

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-243)

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dressé pour l'année 2023, tel que joint en annexe à la présente délibération ;

DECIDE de transmettre un exemplaire de ce rapport aux communes membres en vue d'une présentation à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;

DECIDE que ce rapport sera rendu public par la mise en ligne sur le site Internet de la collectivité : www.cc-berryloirepuisaye.fr et la mise à disposition d'une version papier consultable dans les locaux de la communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,




Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,



Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : **20 DEC. 2024**

Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-244

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-244)

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dressé pour l'année 2023, tel que joint en annexe à la présente délibération ;

DECIDE de transmettre un exemplaire de ce rapport aux communes membres en vue d'une présentation à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;

DECIDE que ce rapport sera rendu public par la mise en ligne sur le site Internet de la collectivité : www.cc-berryloirepuisaye.fr et la mise à disposition d'une version papier consultable dans les locaux de la communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Blandine LECHAUVE

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-245

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIFS 2025

Sur proposition la commission finances réunie le 3 décembre 2024

Le Président rappelle qu'un processus d'harmonisation des tarifs de l'assainissement collectif a été entamé en 2020 pour aboutir à un prix unique au mètre cube pour l'ensemble du territoire relevant de cette compétence communautaire en 2029.

Cette convergence tient compte des besoins de financement liés au programme pluriannuel d'investissements (P.P.I.). L'objectif de la convergence permet de déterminer le coût moyen de l'eau au mètre cube, intégrant à la fois la part délégataire (dont le calcul est prévu dans les contrats de concession) et la part revenant à la communauté de communes pour financer les investissements du P.P.I.

La différence cette année est la modification des redevances des agences de l'eau introduite par la loi de finances pour 2024 et applicable en 2025. C'est pourquoi le calcul de la tarification 2025 a été fait en ôtant la redevance collectée pour l'agence de l'eau, afin que la modification de ces redevances ne vienne pas diminuer les capacités financières de la CCBLP.

Michel LECHAUVE rappelle également qu'un prix plus bas a été fixé à Dammarie, Thou et Champoulet afin de tenir compte de la spécificité de leur système d'assainissement par lagune et non par station d'épuration.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-245)

Le mode de calcul de l'harmonisation se base donc sur l'objectif de prix final toutes taxes comprises, puis on détermine le prix hors taxes (TVA et redevance), on enlève la part fixe et la part variable du délégataire qui est fixée dans chacun des contrats de concession respectifs, puis la part fixe de la collectivité telle qu'elle était prévue dans la trajectoire de convergence, puis le solde, divisé par 120 m³, est le prix que la collectivité doit voter en part variable.

Le conseil communautaire est invité à valider la grille tarifaire tenant compte de la poursuite de l'objectif de convergence des tarifs sur 10 ans selon le scénario 2 optimisé (voir délibération du 11 avril 2023), de l'indexation intervenue en 2024 comme prévu dans les contrats de délégation de service public, et de l'état d'avancement du programme pluriannuel d'investissement.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2022-118 du conseil communautaire réuni le 24 mai 2022 validant le programme d'actions du schéma directeur d'assainissement collectif ;

VU l'avis de la commission finances réunie le 3 décembre 2024 ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la grille tarifaire suivante et décide de sa mise en application à partir du 1^{er} janvier 2025 :

	Part fixe	Part variable / m ³
Adon	53,33 €	0,3870 €
Autry-le-Châtel	28,57 €	0,5569 €
Beaulieu-sur-Loire	42,35 €	0,9239 €
Bonny-sur-Loire	14,38 €	0,3752 €
Briare	34,57 €	0,5950 €
Cernoy-en-Berry	12,60 €	0,2264 €
Champoulet	11,72 €	0,0840 €
Châtillon-sur-Loire	29,75 €	0,8705 €
Dammarié-en-Puisaye	15,35 €	0,1447 €
La Bussière	28,06 €	0,5430 €
Ousson-sur-Loire	16,86 €	0,3273 €
Ouzouër-sur-Trézée	13,59 €	0,2636 €
Pierrefitte-ès-Bois	12,60 €	0,2355 €
Saint-Firmin-sur-Loire	12,60 €	0,2351 €
Thou	11,72 €	0,0840 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-246

REDEVANCE DE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF – TARIF 2025

Le Président expose :

Suite à la loi de finances 2024, de nouvelles modalités de redevances s'appliquent pour les Agences de l'eau. 3 nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- une redevance sur la consommation d'eau potable,
- deux redevances pour performance : performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif.

Les redevances sur la performance « eau potable » et sur la performance « assainissement » figureront sur la facture d'eau. Il s'agit d'une contre-valeur fixée par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public d'eau ou d'assainissement.

La redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » est déterminée et modulée en fonction des performances des systèmes d'assainissement :

Redevance Performance assainissement = (volume facturé soumis à redevance assainissement) x taux voté par l'agence de l'eau (0,28 €/m³ pour Loire Bretagne) x coefficient de modulation global du service d'assainissement collectif (0,3 voté par l'agence de l'eau Loire Bretagne pour 2025).

.../...

(suite de la délibération n° 2024-246)

Michel LECHAUVE propose de fixer ce coefficient au minimum, soit $0,28 \times 0,3 = 0,084$ €/m³ sachant que l'année prochaine on n'aura pas la même latitude et il faudra fixer un coefficient de modulation plus important en tenant compte de la performance des réseaux.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025 ;

VU la délibération n° 2024-97 du comité de bassin du 15 octobre 2024 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

VU les contrats de délégation de service public pour la gestion des services d'assainissement passés entre la communauté de communes et la société SUEZ, et notamment les articles relatifs au recouvrement et au reversement de la part collectivité de la redevance assainissement ;

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique
- deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire Bretagne ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2024-246)

- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé à **0,28 €HT** par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025 ;

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année) ;

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie ;

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des système d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujetti à la TVA au taux de 10% ;

Considérant que, conformément aux instructions de la Direction de la législation fiscale, le reversement à la collectivité des sommes encaissées par le concessionnaire au titre de ce supplément de prix « *intègre nécessairement l'assiette de la TVA en tant qu'élément du prix du service de mise à disposition des infrastructures délivré par la commune ou l'établissement public au délégataire privé* », il doit être assujetti comme le reversement de la « part collectivité » au taux normal de TVA de 20% ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

- De fixer à **0,084 €HT /m³** la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : **20 DEC. 2024**

Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-247

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - TARIFS 2025

Sur proposition de la commission assainissement et de la commission finances réunie le 3 décembre 2024

Le conseil communautaire est invité à valider la proposition de tarifs pour 2025 :

TARIFS SPANC 2025

DIAGNOSTIC PERIODIQUE	145,00 €	7,41%
DIAGNOSTIC EN VUE D'UNE VENTE	145,00 €	7,41%
AVIS DE CONCEPTION	90,00 €	5,88%
AVIS DE REALISATION	135,00 €	8,00%
CONTRE-VISITE / LITIGE	155,00 €	6,90%
Majoration 400%	580,00 €	7,41%

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-247)

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article R.2224-19-1, qui prévoit que l'organe délibérant institue une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif ;

VU la délibération n°2023-232 du 19 décembre 2023 fixant les tarifs du SPANC ;

VU l'avis favorable des commission assainissement et finances réunies le 3 décembre 2024 ;

Considérant les coûts d'exploitation du service,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les tarifs du SPANC comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

TARIFS SPANC 2025

DIAGNOSTIC PERIODIQUE	145,00 €	7,41%
DIAGNOSTIC EN VUE D'UNE VENTE	145,00 €	7,41%
AVIS DE CONCEPTION	90,00 €	5,88%
AVIS DE REALISATION	135,00 €	8,00%
CONTRE-VISITE / LITIGE	155,00 €	6,90%
Majoration 400%	580,00 €	7,41%

AUTORISE la mise à jour du règlement du service en ce sens.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,




Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,



Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-248

OUVERTURE DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le conseil communautaire est invité à approuver la création d'un budget annexe intitulé « GEMAPI » pour la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Ce budget annexe permettra de retracer l'ensemble des actions engagées par la CCBLP dans le cadre de cette compétence, avec notamment les actions qui sont en cours actuellement :

- Contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA) du Giennois pour la partie GEMA, incluant :
 - o l'animation du contrat territorial (1 technicien mutualisé avec la C.C. Giennaises),
 - o les études préalables,
 - o les travaux dans les milieux aquatiques (restauration de cours d'eau pour l'amélioration de la qualité piscicole, etc.)
- Des actions pour la partie « prévention des inondations » :
 - o un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont notamment l'appui à l'élaboration du PCS intercommunal,
 - o la gestion des digues domaniales de Loire (participation versée à l'établissement public Loire),
 - o la participation à l'EPAGE du Loing.

.../...

.....

(suite de la délibération n° 2024-248)

Ce budget annexe dédié à la gestion d'un service public administratif (SPA) sera de nomenclature M57, non assujéti à la TVA et éligible au FCTVA.

Ce budget sera doté des recettes de la taxe GEMAPI ainsi que les subventions.

Le conseil communautaire est invité en outre à voter le versement d'une subvention d'équilibre correspondant à l'excédent reporté du budget 2023, qui sera ajusté à la clôture du budget 2024.

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales portant définition des compétences dévolues aux communauté de communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 fixant les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2018-145 du 11 octobre 2018 définissant l'intérêt communautaire notamment en matière de GEMAPI,

Entendu les explications ci-dessus,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- De créer le budget annexe soumis à la nomenclature comptable M 57, dédié à la GEMAPI,
- De le dénommer « GEMAPI » ;
- De ne pas assujettir ce budget à la taxe sur la valeur ajoutée ;
- D'autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à effectuer toute démarche relative à la création de ce budget.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Michel LECHAUVE

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 DEC. 2024
Date de mise en ligne : 20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-249

RENOVATION DU PONT DU SAINT AUBIN A OUZOUEUR-SUR-TREZEE –
DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Président rappelle que le pont du Saint Aubin à Ouzouër-sur-Trézée a été identifié comme un ouvrage à réhabiliter suite au diagnostic dans le cadre du Programme national ponts piloté par le CEREMA.

Le conseil communautaire prend connaissance du plan de financement prévisionnel de l'opération de réfection du pont de Saint Aubin à Ouzouër-sur-Trézée en vue du dépôt d'une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR/DSIL 2025 :

Coût estimatif :

Maîtrise d'œuvre : 25 000 € HT + bureaux d'études

Travaux (estimation du pont-cadre) : 305 000 € HT

Recettes :

Une subvention du CEREMA à hauteur de 60% de la dépense HT peut être sollicitée, ainsi que l'Etat dans le cadre des fonds de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-249)

Le conseil communautaire,

Vu l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet MERLIN, maître d'œuvre,

Considérant que l'ouvrage a été recensé comme ouvrage à réhabiliter dans le cadre du Programme national ponts lancé par le CEREMA,

Considérant que cet ouvrage d'art relève de la voirie d'intérêt communautaire,

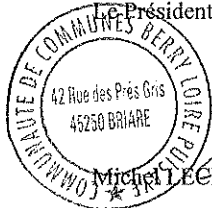
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le projet de réfection du pont de Saint Aubin à Ouzouër-sur-Trézée sur le principe d'un pont-cadre dont le coût est estimé à 305 000,00 € HT (hors études et frais divers),

DONNE DELEGATION au Président pour finaliser le plan de financement prévisionnel et déposer des demandes de subvention auprès du CEREMA et auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024

Le Président,



Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-250

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE A AUTRY-LE-CHATEL –
DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU I
DE LA CCBLP – DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES
MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

La société ABO Energy (anciennement dénommée ABO Wind) souhaite développer un projet de parc photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 16,7 MWe sur le territoire de la commune d'Autry-le-Châtel, au lieu-dit « La Javelotte », sur les parcelles cadastrées A332, A333, A334, A335, A336, A337, A338, A339, A340, A341, A342, A343, A344, A345, A346, A350, A351, A352, A353, A354, A615, A616, A743 et A744 d'une surface totale d'environ 26,30 hectares.

La production annuelle du projet est d'environ 21 GWh an, ce qui correspond à la consommation d'environ 10 200 personnes.

Le site est actuellement classé en zone A (agricole) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Les pièces règlementaires de ce document autorisent les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, et/ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole et/ou à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, ainsi que les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées. Les installations photovoltaïques entrent dans cette dernière catégorie.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-250)

Toutefois, lorsque ces installations ne sont pas couplées à une activité agricole, pastorale ou forestière, et afin de limiter les interprétations possibles, il est préférable de mentionner expressément que la zone visée est en capacité d'accueillir des constructions et/ou installations relatives aux énergies renouvelables.

De plus, cela permettra au projet d'être éligible aux appels d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

Le projet de parc photovoltaïque précité présente, de par ses caractéristiques et sa situation, un caractère d'intérêt général qui justifie que sa réalisation soit rendue possible.

Conformément aux délibérations du conseil communautaire n°2022-202 en date du 29/11/2022 et n°2024-023 en date du 29/02/2024 ainsi que de l'arrêté du président n°2024-004 en date du 13/03/2024, il est donc proposé de faire évoluer le document d'urbanisme par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi, au titre de l'article L 300-6 du code de l'urbanisme.

Cette mise en compatibilité de ce document d'urbanisme porte sur la création d'une zone Nenr dans laquelle seront autorisées les constructions, installations et aménagements liés à la production d'énergies renouvelables et à la gestion et l'entretien de ces installations. Le règlement écrit sera également adapté en conséquence.

La loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique dite « ASAP » en date du 07/12/2020 modifie le régime d'Évaluation Environnementale (EE) des PLU(i) et étend le champ d'application de la concertation obligatoire à toutes les procédures d'évolution de PLU(i) soumises à évaluation environnementale.

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Berry-Loire-Puisaye étant soumise à évaluation environnementale, elle entre dans le champ d'application de la concertation préalable.

Conformément aux articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme, cette concertation préalable a pour objectif de tenir le public informé des éléments du dossier de mise en compatibilité du PLUi et de permettre au public de faire part de ses observations sur cette procédure avant son approbation.

Le Conseil communautaire,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-6, L. 153-54 et suivants, et L103-2 et suivants,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 10/12/2019, modifié le 12/04/2022, mis à jour le 29/04/2022 et modifié le 28/05/2024,

VU les délibérations du conseil communautaire n°2022-202 en date du 29/11/2022 et n°2024-023 en date du 29/02/2024 autorisant le président à prescrire la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi,

VU l'arrêté du président n°2024-004 en date du 13/03/2024 portant prescription de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi,

Entendu les explications ci-dessus,

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2024-250)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (2 ABSTENTIONS : Evelyne BOURGOIN porteuse du pouvoir de Philippe LE DEM,

Le conseil communautaire :

- Décide d'organiser une concertation préalable relative à la mise en compatibilité du PLUi pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 7 février 2025 inclus.
Pendant ce délai, le dossier sera consultable au siège de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et à la mairie d'Autry-le-Châtel aux jours et horaires habituels d'ouverture de chacune des collectivités.
Le dossier sera également disponible sur le site internet de la Communauté de Communes (<https://cc-berryloirepuisaye.fr/fr/>)
- Le dossier de concertation préalable comprend, en sus de la présente délibération :
 - les délibérations du conseil communautaire n°2022-202 en date du 29/11/2022 et n°2024-023 en date du 29/02/2024 susvisées,
 - l'arrêté du président n°2024-004 en date du 13/03/2024 susvisé,
 - le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Berry-Loire-Puisaye,
 - le chapitre concernant l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLUi Berry-Loire-Puisaye (extrait de l'étude d'impact du projet photovoltaïque tenant lieu d'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLUi) ;
 - le résumé non technique de l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLUi Berry-Loire-Puisaye.
- Le public pourra faire ses observations sur :
 - un des registres disponibles au siège de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et à la mairie d'Autry-le-Châtel,
 - par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (42 Rue des Prés Gris 45250 Briare),
 - par courrier électronique adressé au Président de Communauté de Communes Berry Loire Puisaye à l'adresse courriel suivante : plui@cc-berryloirepuisaye.fr
- Un avis au public précisant les modalités de la concertation préalable sera publié dans deux journaux diffusés dans le département (journal de Gien et la république du centre) 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

Ce même avis sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes et affiché au siège de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et à la mairie d'Autry-le-Châtel 8 jours au moins avant le début de la concertation et pendant toute la durée de celle-ci.
- A l'issue de la concertation, Monsieur le Président, ou son représentant, présentera au conseil communautaire le bilan de celle-ci.
Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique dans le cadre de la procédure de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 20 décembre 2024
Le Président,


Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,


Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 DEC. 2024

Date de mise en ligne : 20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Étaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-251

PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV – CONVENTION AVEC L'ADIL

Le « pacte territorial France Rénov » est un dispositif national ayant le statut de programme d'intérêt général (PIG) qui va progressivement remplacer le cadre existant en matière d'amélioration de l'habitat, dont les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) mais également la façon dont sont financés les espaces conseil France Rénov suite à l'arrêt du programme SARE par l'Etat.

Les pactes territoriaux sont la déclinaison locale de la politique de l'habitat, avec au niveau régional le service régional de la rénovation de l'habitat (SRPH) et au niveau local les pactes territoriaux. Ces derniers comprennent trois volets dont les deux premiers sont obligatoires :

1. Volet dynamique territoriale (volet obligatoire)
2. Volet information, conseil, orientation (volet obligatoire)
3. Volet accompagnement (volet facultatif)

Par délibération du 23 juillet 2024, le conseil communautaire a exprimé sa volonté d'engager la communauté de communes Berry Loire Puisaye dans un pacte territorial, y compris la mise en œuvre du volet accompagnement.

.....

(suite de la délibération n° 2024-251)

Pour la mise en œuvre des deux premiers volets, il est proposé de s'appuyer sur l'expertise de l'ADIL qui est un acteur bien identifié avec une présence locale.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention avec l'ADIL et à autoriser le Président à prendre en charge le montant annuel qui s'élève à 0,21 € par habitant, soit un coût estimatif de 3 747 euros.

Le conseil communautaire,

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L. 321-1 ;

VU le code de l'énergie et notamment l'article L. 232-1 du code de l'énergie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement général de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat ;

VU la délibération n° 2024-168 du 23 juillet 2024 engageant la communauté de communes Berry Loire Puisaye dans un programme d'intérêt général « Pacte territorial France Rénov » ;

VU le projet de convention de l'ADIL annexé à la présente délibération ;

Considérant la volonté du législateur de mettre en œuvre un service public de la rénovation accessible à tous,

Considérant la volonté des élus communautaires de poursuivre les objectifs de rénovation de l'habitat sur le territoire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de recourir aux services de l'ADIL pour une partie des missions des volets 1 et 2 du pacte territorial,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer et à procéder au paiement du montant annuel qui s'élève à 0,21 € par habitant, soit un coût estimatif de 3 747 euros pour l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,




Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-252

AUTORISATION DE PAIEMENT – TOURISME ET TERRITOIRES DU CHER

Par délibération du 27 juillet 2024, la CCBLP a adhéré au Bureau interprofessionnel des vins du Centre (BIVC) pour bénéficier d'actions de marketing touristique en lien avec les appellations Sancerre, Pouilly, Coteaux du Giennois moyennant une cotisation annuelle. Le BIVC s'étant désengagé, les ADT du Cher, de la Nièvre et du Loiret se sont rapprochées afin de faire perdurer la destination touristique « Vignobles & Découverte Sancerre Pouilly Giennois ».

Le conseil communautaire est invité à approuver la poursuite de l'engagement de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux dans ces actions et à autoriser le paiement des factures de l'ADT du Cher « Tourisme et Territoires du Cher » pour les prestations suivantes :

- Contribution à la migration du site web Sancerre Pouilly Giennois (240 € divisés en 8 structures) et à l'hébergement et maintenance du site (360 € divisés en 8 structures)
- Cotisation annuelle Vignobles et Découverte (caves et domaines : 45 € ; prestataires touristiques : 50 €, animations It's wine time : 1,67 €)
- Participation à l'étude sur le positionnement marketing de la destination Sancerre Pouilly Giennois : 225 €

.../...

(suite de la délibération n° 2024-252)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-166 du 27 juillet 2021 validant l'adhésion de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux au Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre (BIVC) ;

Considérant le désengagement du BIVC ;

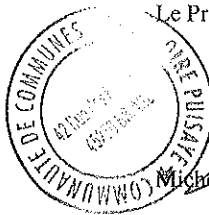
Considérant l'intérêt que représentent la continuité de ces actions touristiques autour de l'œnologie pour notre territoire ;

Entendu les explications ci-dessus,

AUTORISE le paiement des factures de l'ADT du Cher « Tourisme et Territoires du Cher » pour les prestations suivantes :

- Contribution à la migration du site web Sancerre Pouilly Giennois (240 € divisés en 8 structures) et à l'hébergement et maintenance du site (360 € divisés en 8 structures)
- Cotisation annuelle Vignobles et Découverte (caves et domaines : 45 € ; prestataires touristiques : 50 €, animations It's wine time : 1,67 €)
- Participation à l'étude sur le positionnement marketing de la destination Sancerre Pouilly Giennois : 225 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : **20 DEC. 2024**

Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)

Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-254

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 5

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 3 décembre 2024

Le Président expose :

Une décision modificative serait à adopter afin :

- De modifier l'imputation de crédits pour les travaux dans les bâtiments (montant de 13 000 € transféré du compte 615221 au 61556, comme vu lors de la commission finances du 15 octobre 2024),
- De prévoir des crédits pour les dotations aux amortissements et les reprises de subventions,
- De prévoir les crédits pour des travaux dans les milieux aquatiques (passage à gué du Jarlat à Beaulieu-sur-Loire), suite à une modification d'imputation (crédits précédemment prévus en voirie).

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-254)

Le conseil communautaire,

Vu les crédits budgétaires ouverts pour l'exercice en cours sur le budget principal,

Vu la nomenclature comptable M57,

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 3 décembre 2024,

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	22 199,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6162-020 : Assurance obligatoire dommage-construction	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	50 199,00 €	14 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	7 651,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 297,00 €
R-7811 : Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	552,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	7 651,00 €	0,00 €	3 849,00 €
D-65736211 : Subv. de fonct. aux BA et régies admin. non dotés perso morale	0,00 €	55 865,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	55 865,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7472 : Participations régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 680,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 680,00 €
R-773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 188,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 188,00 €
Total FONCTIONNEMENT	50 199,00 €	78 416,00 €	0,00 €	28 217,00 €

 INVESTISSEMENT				
D-13911 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0,00 €	2 765,00 €	0,00 €	0,00 €
D-139361 : Subv. inv. fonds équip. - Dotation équipement territoires ruraux	0,00 €	532,00 €	0,00 €	0,00 €
D-280422 : Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0,00 €	552,00 €	0,00 €	0,00 €
R-280415332-01 : Amort. subv. éta adm -Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	209,00 €	0,00 €
R-280422-01 : Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68,00 €
R-2805-01 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 651,00 €
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	72,00 €
R-28185-01 : Amort. matériel de téléphonie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	3 849,00 €	209,00 €	7 860,00 €
R-20422 : Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
D-21838 : Autre matériel informatique	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	4 698,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 698,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	66 809,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	66 809,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	66 809,00 €	66 809,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	71 507,00 €	81 658,00 €	209,00 €	10 360,00 €
Total Général		38 368,00 €		38 368,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 20 DEC. 2024
Date de mise en ligne : 20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel)

Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-255

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 6

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 3 décembre 2024

Le Président expose :

Une décision modificative serait à adopter afin d'ajouter des crédits au chapitre 65 qui s'avère insuffisant compte tenu des engagements effectués durant l'exercice conformément aux délibérations votées par le conseil communautaire.

Il est proposé de reprendre les crédits au chapitre 012 qui est excédentaire.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-255)

Le conseil communautaire,

Vu les crédits budgétaires ouverts pour l'exercice en cours sur le budget principal,

Vu la nomenclature comptable M57,

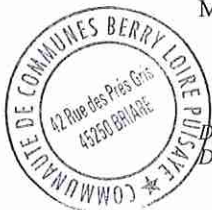
Sur avis favorable de la commission finances réunie le 3 décembre 2024,

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65311-020 : Indemnités de fonction (élus)	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	65 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 20 DEC. 2024
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-256

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION
MODIFICATIVE N° 4

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 3 décembre 2024

Le Président expose :

La décision modificative proposée porte sur une annulation de titre sur exercice antérieur, il s'agit d'un titre qui avait été émis hors taxes par erreur et qui est réémis sur l'exercice 2024.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-256)

Le conseil communautaire,

Vu les crédits budgétaires ouverts pour l'exercice en cours sur le budget de l'assainissement collectif,

Vu la nomenclature comptable M49,

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 3 décembre 2024,

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	123 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	123 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	123 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	123 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	123 000,00 €	0,00 €	123 000,00 €
Total Général		123 000,00 €		123 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-257

BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 3 décembre 2024

Le Président expose :

La décision modificative porte sur les postes suivants :

- Les frais de scolarité du contrat d'apprentissage,
- Les frais liés à la convention Baludik votée lors du conseil communautaire du 29 octobre 2024,
- Le remboursement de Tourisme Loiret voté lors du conseil communautaire du 29 octobre 2024

.../...

(suite de la délibération n° 2024-257)

Le conseil communautaire,

Vu les crédits budgétaires ouverts pour l'exercice en cours sur le budget de l'assainissement collectif,

Vu la nomenclature comptable M57,

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 3 décembre 2024,

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-020 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	0,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-020 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	4 960,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-020 : Fêtes et cérémonies	258,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 358,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 255,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 255,00 €
R-7088-020 : Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 555,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 555,00 €
R-7473-020 : Participations départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	432,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	432,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 358,00 €	6 600,00 €	0,00 €	5 242,00 €
Total Général		5 242,00 €		5 242,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,
Michel LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-258

BUDGET DE LA PETITE ENFANCE – DECISION MODIFICATIVE N° 4

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 3 décembre 2024

Le Président expose :

La décision modificative porte sur une légère augmentation des crédits de dotations aux amortissements.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-258)

Le conseil communautaire,

Vu les crédits budgétaires ouverts pour l'exercice en cours sur le budget de l'assainissement collectif,

Vu la nomenclature comptable M57,

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 3 décembre 2024,

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	35,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	35,00 €	0,00 €	0,00 €
R-744-4222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	35,00 €	0,00 €	35,00 €
INVESTISSEMENT				
R-281351-01 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,00 €
D-2188-4222 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	35,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	35,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	35,00 €	0,00 €	35,00 €
Total Général		70,00 €		70,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,
Michel LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-259

**VERSEMENT DES ACOMPTES DE SUBVENTIONS D'EQUILIBRE VERS
LES BUDGETS ANNEXES**

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2024, M. le Président propose d'autoriser le versement d'acomptes aux subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes :

- Office de tourisme : acompte de 200 000 €
- Petite Enfance : acompte de 200 000 €

Ces montants seront inscrits au budget primitif 2024.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

VU les statuts de la régie à seule autonomie financière de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux et vu le budget annexe,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTTE le versement d'un acompte de 200 000 € au budget annexe de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux sur l'exercice 2024.

ACCEPTTE le versement d'un acompte de 200 000 € au budget annexe de petite enfance sur l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE
Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-260

TARIFS 2025 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil communautaire,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 3 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

2025

Droits de place

Emplacement	3,75 € par jour	4,17%
2 ^{ème} caravane	1,90 € par jour	5,56%

Fluides

Eau	3,90 € par m3	2,63%
Electricité	0,40 € par KWh	14,29%

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

20 DEC. 2024

Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-261

TARIFS 2025 – LOCATION DE SALLES

Le Conseil communautaire,

VU l'avis favorable de la commission « Finances, développement économique » en date du 3 décembre 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

CENTRE MEDICO SOCIAL Châtillon-sur-Loire - Pour les habitants des communes de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Semaine									
1 jour		100,00 €	100,00 €	105,00 €	106,00 €	110,00 €	115,00 €	120,00 €	125,00 €
2 jours	165,00 €	165,00 €	165,00 €	170,00 €	171,00 €	175,00 €	180,00 €	190,00 €	200,00 €
journée suppl à partir du 3ème jour		50,00 €	50,00 €	55,00 €	56,00 €	60,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €
Week-end (2j)		165,00 €	165,00 €	170,00 €	171,00 €	175,00 €	180,00 €	190,00 €	200,00 €
Vaisselle	16,00 €	16,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €	20,00 €	22,00 €	25,00 €	28,00 €

Pour les formations, réunions professionnelles et réunions associatives, la salle est mise à disposition gratuitement

.../...

(suite de la délibération n°2024-261)

SALLE DES SPORTS D'AUTRY-le-CHATEL

Gratuité pour les associations ayant 70 % (avec une marge de 10 %) de pratiquants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

Payant pour les associations ou personnes proposant une activité tarifée et les associations ne remplissant pas la première condition

Année scolaire 2018/2019	7,89	€/ h
Année scolaire 2019/2020	8,17	€/ h
Année scolaire 2020/2021	8,50	€/ h
Année scolaire 2021/2022	8,70	€/ h
Année scolaire 2022/2023	9,10	€/ h
Année scolaire 2023/2024	9,50	€/ h
Année scolaire 2024/2025	9,90	€/ h

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 DEC. 2024
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)

Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-262

BUDGET CULTURE 2025

Sur proposition de la commission culture réunie les 30 octobre et 6 novembre 2024

Le conseil communautaire est invité à valider l'enveloppe de 54 726 € affectée au budget culture en 2025.

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence en matière de portage de la saison culturelle ;

VU la politique régionale de soutien aux « Projets artistiques et culturels de territoire » (PACT) ;

Sur avis favorable de la commission Culture réunie les 30 octobre et 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'enveloppe budgétaire « culture » 2025 telle que présentée,

DECIDE de l'inscrire au budget primitif 2025,

FIXE le montant des subventions comme suit :

..../...

.../...

(suite de la délibération n°2024-262)

Entité	Montant			Objet
	2023	2024	2025	
Artéria	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	Projet peinture murale Bonny
Autrement Classique	8 000,00 €	5 630,00 €	5 200,00 €	Festival juillet 2025
Autrement classique	8 000,00 €	8 940,00 €	9 200,00 €	Soutien tout au long de la saison, selon détail suivant : Concert cello et danse hip-hop 2 300 € 4 pianistes pour 4 saisons 2 300 € Ciné-concert Buster Keaton 2 300 € Transatlantique (jazz) 2 300 €
Bureau du Classique	5 400,00 €	6 740,00 €	6 800,00 €	Soutien tout au long de la saison, selon détail suivant : A table 1 133 € Entre nous soit dit 1 133 € Odyssée des bergères 1 133 € Piano du Lac 1 133 € Têtes de chien 1 133 € Concert baroque 1 135 €
Lalaskafon/Les pirates de l'air - Beez prod	6 000,00 €	5 500,00 €		Rien pour 2025
Concert de poche	2 500,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €	
Demain on change tout	5 000,00 €	5 600,00 €	5 000,00 €	Course de triporteurs + histoire carnavalesque ?
L'Art de rien	3 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	Les beaux-arts en bord de Loire - 21 ateliers dans des lieux "pépites"
Mairie de Briare	2 415,00 €	2 854,00 €	2 426,00 €	Expo FRMJC Bienvenue chez Fraise - thème alimentation
Cirqu'à cyclette		400,00 €	400,00 €	Course triporteurs Batilly 2 passages d'une heure
Air de jeux en 2024 /		2 936,00 €		Rien pour 2025
Théâtre escabeau	11 800,00 €	4 200,00 €	17 400,00 €	Chemin des écoliers 6 000 € La carte du territoire 7 100 € Entre 2 rives 4 300 €
TOTAL	54 415,00 €	51 600,00 €	54 726,00 €	

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,

Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-263

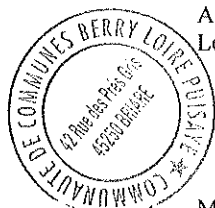
MAISON DU PIANO HISTORIQUE – ACOMPTE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE DE PIANO

Sur proposition de la commission finances réunie le 3 décembre 2024

Le conseil communautaire est invité à approuver le principe d'une subvention de 14 000 € à l'école de piano gérée par la l'association « la Maison du piano historique » pour l'année scolaire 2024-2025 et à autoriser le paiement d'un acompte de 5 600 € soit 4/10ème, au prorata de l'année écoulée pour la période de septembre à décembre 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 5 600 € à l'association « la Maison du piano historique ».

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 DEC. 2024
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-264

PACT 2025

Le conseil communautaire est invité à approuver le budget prévisionnel du PACT 2025 et à autoriser le paiement des subventions aux communes et associations qui organisent des manifestations culturelles.

Les modalités suivantes sont proposées :

- Manifestations ayant lieu avant le versement de l'acompte de la Région : versement de la subvention à hauteur de 30% de la dépense éligible après service fait sur présentation des éléments du bilan,
- Après réception de l'acompte de la Région : versement des 30% dès réalisation de la manifestation pour les manifestations du 1^{er} semestre, et sous forme d'acompte pour les manifestations du second semestre.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, notamment en matière culturelle ;

Considérant le dépôt du dossier des manifestations inscrites au PACT 2025 sur la plateforme nos aides en ligne de la Région Centre-Val de Loire,

Considérant la nécessité de détailler les acomptes à verser manifestation par manifestation pour permettre le paiement ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

(suite de la délibération n°2024-264)

FIXE les acomptes prévisionnels des subventions du PACT 2025 de la façon suivante :

PORTEUR DE PROJET	NOM DE LA COMPAGNIE	NOM DU SPECTACLE	Montant prévisionnel du coût artistique	Versement ccompte 30% du coût artistique prévisionnel
Comité des fêtes de Batilly	Gilles Lauprêtre et Adrien Cougny	stage de danses folk	310,00 €	93,00 €
Comité des fêtes de Batilly	Adrien Cougny/Marela Sammarone/Naragonia	Bal trad	2 417,00 €	725,10 €
		SOUS-TOTAL CDF BATILLY	2 727,00 €	818,10 €
Mairie de Batilly-en-Puisaye	André/Brousseau/Vigraux/Gillardot/Manificier	L'usage du monde	5 702,40 €	1 710,72 €
		SOUS-TOTAL Mairie Batilly	5 702,40 €	1 710,72 €
Les Amis de Beaulieu	Patchwork théâtre Joseph SAIDAH	Fête des plants et des plantes	2 010,00 €	603,00 €
		SOUS-TOTAL Les Amis de Beaulieu	2 010,00 €	603,00 €
Mairie de Beaulieu-sur-Loire	Arteria	fresque à l'école	1 000,00 €	300,00 €
		SOUS-TOTAL Arteria	1 000,00 €	300,00 €
Association les Prés Fêtards	en cours de programmation (un groupe + maquillage)	Soirée Halloween	1 000,00 €	300,00 €
		SOUS-TOTAL PRES FETARDS	1 000,00 €	300,00 €
ECLAT	Vox	Ciné-jardin	1 530,25 €	459,08 €
		SOUS-TOTAL ECLAT	1 530,25 €	459,08 €
Comité des fêtes de Bonny	Vox	Ciné plein-air	1 670,00 €	501,00 €
Comité des fêtes de Bonny	en cours de programmation	Concert de musique baroque	1 120,00 €	336,00 €
		SOUS-TOTAL CDF BONNY	2 790,00 €	837,00 €
Comité des fêtes d'Ouzouer	VB productions	Paulo à travers champ	3 855,00 €	1 156,50 €
Comité des fêtes d'Ouzouer	Tropik'sun	Soirée champêtre	1 800,00 €	540,00 €
Comité des fêtes d'Ouzouer	Vocal academy	Concert gospel groove	2 400,00 €	720,00 €
		SOUS-TOTAL CDF OUZOUEUR	8 055,00 €	2 416,50 €
Arteria	Arteria	Fresque murs extérieurs école	3 000,00 €	900,00 €
Arteria	Arteria	Ateliers dans les ALSH	1 000,00 €	300,00 €
		SOUS-TOTAL ARTERIA	4 000,00 €	1 200,00 €
Autrement classique	Patrick LANGOT (Violoncelle) et Bryan MONTAROU (danseur hip-hop)	Ateliers et concerts Cello et danse hip-hop	7 186,10 €	2 155,83 €
Autrement classique	Bartissol/Latuga/Turinski/Manificier	4 pianistes pour 4 saisons	7 015,20 €	2 104,56 €
Autrement classique	Cerantola/Marilley/Manificier/Nicolau	Home	5 893,60 €	1 768,08 €
Autrement classique	Lehn et Manificier	Ciné concert Buster Keaton	3 009,10 €	902,73 €
Autrement classique	Quintette le bateau ivre	Résidence de création	17 522,40 €	5 256,72 €
Autrement classique	Christophe/Etcheberry/Manificier	Transatlantique (jazz)	6 389,20 €	1 916,76 €
Autrement classique	en cours de programmation	Festival	32 000,00 €	9 600,00 €
		SOUS-TOTAL AUTREMENT CLASSIQUE	79 015,60 €	23 704,68 €
Bureau du classique	Banquet du Roy	A table ! Musiques festives renaissance	4 735,00 €	1 420,50 €
Bureau du classique	Collectif TO&MA	Entre nous soit dit	4 643,00 €	1 392,90 €
Bureau du classique	Maîtrise populaire de Joligny	L'odyssée des bergères	3 068,00 €	920,40 €
Bureau du classique	Piano du Lac	à venir	2 738,00 €	821,40 €
Bureau du classique	Ensemble Flores Musices	Concert de musique baroque	4 473,00 €	1 341,90 €
Bureau du classique	Têtes de chien	Noëls de chien !	4 305,00 €	1 291,50 €
		SOUS-TOTAL BUREAU DU CLASSIQUE	23 962,00 €	7 188,60 €
Théâtre de l'escabeau	Théâtre des vallées	Entre deux jeux	3 641,00 €	1 092,30 €
Théâtre de l'escabeau	Théâtre de l'escabeau	La chanteuse et le philosophe	3 007,60 €	902,28 €
Théâtre de l'escabeau	Cie du chaos	Le clochard stellaire	2 246,40 €	673,92 €
Théâtre de l'escabeau	Théâtre de l'escabeau	La nuit du clown	4 939,20 €	1 481,76 €
Théâtre de l'escabeau	L'arbre à vaches	Goddybe persil	5 445,10 €	1 633,53 €
Théâtre de l'escabeau	En cours de programmation	18ème festival de l'escabeau	32 000,00 €	9 600,00 €
Théâtre de l'escabeau	En cours de programmation	Festival roulez jeunesse	12 950,00 €	3 885,00 €
		SOUS-TOTAL ESCABEAU	64 229,30 €	19 268,79 €
Artscène	En cours de programmation	Concert	4 500,00 €	1 350,00 €
Artscène	En cours de programmation	23ème strange festival	32 000,00 €	9 600,00 €
Artscène	En cours de programmation	Concert	4 500,00 €	1 350,00 €
		SOUS-TOTAL ARTSCENE	41 000,00 €	12 300,00 €
Asso. Sauvegarde Château LB	Makarenko-Wallerich/Anselin/Gillet/Touchard	Quatuor à cordes et hautbois	1 701,00 €	510,30 €
Asso. Sauvegarde Château LB	Les artistes O chap Vincent Mignot	Noël au château magie	3 401,00 €	1 020,30 €
		SOUS-TOTAL CHÂTEAU DE LA BUSSIÈRE	5 102,00 €	1 530,60 €
Les Mills	Les Mills	Festival de films Les Mills	3 947,36 €	1 184,21 €
Les Mills	Les Mills	Résidence d'artistes	5 263,15 €	1 578,95 €
		SOUS-TOTAL LES MILLS	9 210,51 €	2 763,15 €
		TOTAL	251 334,06 €	75 400,22 €

AUTORISE le versement des acomptes selon les modalités suivantes :

- Manifestations ayant lieu avant le versement de l'acompte de la Région : versement de la subvention à hauteur de 30% de la dépense éligible après service fait sur présentation des éléments du bilan,
- Après réception de l'acompte de la Région : versement des 30% dès réalisation de la manifestation pour les manifestations du 1^{er} semestre, et sous forme d'acompte pour les manifestations du second semestre.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Étaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-265

AVENANT CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE DOUBLE JEU

Sur avis favorable de la commission Culture réunie le 30 octobre 2024

L'an dernier, le conseil communautaire avait validé un contrat pour le spectacle « Cirqu'à cyclette » (Compagnie Double Jeu) prévu lors de la course de triporteurs à Batilly-en-Puisaye le 7 juillet 2024.

Suite à l'annulation de la manifestation en raison des élections législatives, le comité des fêtes de Batilly-en-Puisaye a reporté cette manifestation au 6 juillet 2025.

Le conseil communautaire est invité à valider la signature de l'avenant relatif à ce report de date. Les conditions restent inchangées et le spectacle fait toujours partie du catalogue « En scène » permettant une subvention du département du Loiret.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2023-109 du 11 avril 2023 autorisant la Président à signer le contrat avec la Compagnie Double jeu pour l'organisation d'un spectacle « Cirqu'à cyclette » à l'occasion de la course de triporteurs prévue à Batilly-en-Puisaye le 7 juillet 2024 ;

VU l'avenant proposé par la Compagnie Double jeu aux mêmes conditions ;

Considérant l'annulation de la manifestation suite aux élections législatives ;

.../...

(suite de la délibération n°2024-265)

Considérant le report de cette manifestation au 6 juillet 2025 ;

Considérant le fait que le spectacle fasse toujours partie du catalogue « En scène » du département du Loiret ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer l'avenant avec la Compagnie Double jeu,

VALIDE le montant proposé (700,00€ TTC) et prévoit les crédits correspondants au budget 2025 ;

SOLLICITE la subvention du conseil départemental du Loiret dans le cadre du dispositif « En scène »,



Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,


Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,


Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 20 DEC. 2024
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-266

**CENTRE AQUATIQUE DES PRES GRIS – PROCEDURE DE REFERE
EXPERTISE**

Sur avis favorable du comité de gestion réuni le 13 novembre 2024

Le référé expertise est une procédure d'urgence qui permet de demander au juge de désigner un expert pour éclairer les faits d'un litige potentiel ou existant. Cette procédure est prévue par l'article 145 du code de procédure civile, qui dispose que « s'il existe un motif légitime de conserver ou d'établir avant tout procès la preuve de faits dont pourrait dépendre la solution d'un litige, les mesures d'instruction légalement admissibles peuvent être ordonnées à la demande de tout intéressé sur requête ou en référé ».

Lorsqu'une demande de référé expertise est introduite, le juge désigne un expert parmi une liste d'experts agréés. L'expert doit alors réaliser une enquête approfondie et établir un rapport détaillant ses conclusions. Ce rapport est ensuite soumis au juge et aux parties en litige.

Le conseil communautaire est invité à approuver le lancement d'une procédure de référé expertise et à autoriser le Président à prendre toute mesure afférente, dont le choix d'un avocat.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-266)

Le conseil communautaire,

Vu le code de procédure civile et notamment son article 145,

Vu le code de la commande publique,

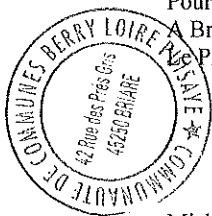
Vu les rapports du cabinet MOREAU EXPERTISE faisant état d'un certain nombre de malfaçons suite au chantier de rénovation du centre aquatique des Prés Gris à Briare,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président à lancer au nom de la communauté de communes Berry Loire Puisaye une procédure de référé-expertise afin de régler les litiges liés aux malfaçons découvertes à l'issue du chantier,

DONNE DELEGATION au Président pour retenir un avocat ou un cabinet d'avocats après consultation, et pour signer tout document afférent à cette procédure,

PREVOIT les crédits nécessaires au budget principal de la communauté de communes.



Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Président,

Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-267

RESIDENCE AUTONOMIE « LES MYOSOTIS » - TARIFS 2025

Sur avis favorable de la commission Economie Finances du 3 décembre 2024

Catherine BOURGOIN, Vice-présidente, indique que la commission a souhaité revaloriser les tarifs de 3 %, une augmentation plus modérée que l'année dernière afin de tenir compte de l'évolution des retraites.

Le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission finances réunie le 3 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

de fixer, ainsi qu'il suit, les tarifs à compter du 1er janvier 2025 :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-267)

TARIFS RESIDENCE AUTONOMIE 2025

RESIDENTS	
REPAS en salle	11,20 €
REPAS à domicile (plateau)	13,00 €
PLAT pour dîner (qtés limitées)	3,60 €

HEBERGEMENT MENSUEL

F1 - 1 personne	793,00 €
F1 - 2 personnes	994,00 €
F2	1 188,00 €
Caution logements permanents	1 mois de loyer
Logement temporaire (la nuitée)	62,00 €
Caution logements temporaires	150,00 €

Badge (si perte)	30,00 €
Clef entrée appartement (si perte)	15,00 €
Clef boîte aux lettres (si perte)	10,00 €

VISITEURS	
PETIT DEJEUNER	5,35 €
DEJEUNER Enfant jusqu'à 12 ans	8,70 €
DEJEUNER Pensionnaire non résident	13,00 €
DEJEUNER Invité	18,95 €
DEJEUNER Festivités	26,55 €
DEJEUNER Elus	26,55 €
DEJEUNER Noël et Nouvel An	36,85 €

HEBERGEMENT Visiteurs

Chambre 1 personne	36,30 €
Chambre 2 personnes	42,30 €



Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,

Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-268

RÉSIDENTE AUTONOMIE – BUDGET PRIMITIF 2025

Sur avis favorable de la commission Economie Finances du 3 décembre 2024

La commission a travaillé à partir des hypothèses suivantes :

- L'augmentation tarifaire proposée à compter du 1er janvier 2025 à +3%
- Les prévisions d'augmentation en matière d'énergie et de hausse des prix liée à l'inflation,
- Les prévisions d'augmentation en matière de masse salariale (augmentation du taux de cotisation CNRACL, etc.)
- En recettes, un manque à gagner lié à la vacance de 26 logements.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-268)

Le Conseil communautaire,

Vu la nomenclature comptable M22,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission finances réunie le 3 décembre 2024 ;

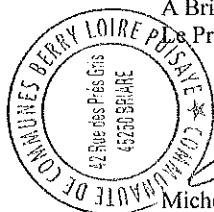
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE, le budget primitif de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en section d'exploitation et en section d'investissement de la façon suivante :

Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
		Excédent d'exploitation reporté	Au BS
Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	144 870,00	Groupe 1 – Produits de la tarification	476 539,50
Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel	520 143,00	Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	197 532,00
Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure	225 919,00	Groupe 3 – Produits financiers et produits non encaissables	216 860,50
TOTAL	890 932,00		890 932,00
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
13-Subv. Inv. Compte de résultat	4 741,00	001-Excédent antérieur reporté	Au BS
16-Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautions)	8 000,00	10-FCTVA et réserves	50 000,00
20-Immos. incorporelles (frais d'études)	3 000,00	13-Subv. Inv. Compte de résultat	500 000,00
21-Immos. corporelles (travaux, acquisitions diverses)	17 123,00	16-Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautions)	8 000,00
23-Immos. en cours	550 000,00	28-Amortissements des immos.	23 864,00
49-Dépréciation des comptes de tiers	4 000,00	49-Dépréciation des comptes de tiers	5 000,00
TOTAL	586 864,00	TOTAL	586 864,00

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 19 décembre 2024

Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

20 DEC. 2024

Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 10 décembre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 18 Grande Rue, 45 420 Bonny-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 4 décembre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Tristan TREBOUTA (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire)
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel)
Pierre-François BOUGUET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire)
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-269

FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE – ATTRIBUTION
D'UNE AIDE ECONOMIQUE

Sur avis favorable de la commission Economie Finances du 3 décembre 2024

Le dossier présenté est une création d'entreprise à Beaulieu-sur-Loire proposant une activité de soins esthétiques et de bien-être avec une spécialisation pour les futures mères. L'investissement est indiqué à hauteur de 5 659,18 € HT.

La commission est favorable à une subvention à hauteur de 40% de l'investissement soit 2 263,67 €.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1511-2, L.1611-4 et L.4221-1 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU le règlement (UE) n°1407/2013 modifié du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé par le règlement (UE) n° 2020/972 du 2/7/2020 ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-269)

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.04.08 des 9 et 10/11/2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-071 du 21 mars 2023 adoptant le règlement du dispositif CAP économie de proximité et la convention avec la région Centre-Val de Loire ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-107 du 11 avril 2023 fixant les priorités territoriales du fonds partenarial économie de proximité ;

VU le dossier présenté,

Sur avis favorable de la commission économie finances,

Considérant que ce dossier relève du dispositif CAP économie de proximité, financement intercommunal ;


Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE la subvention suivante :

€ 2 263,67 € à l'entreprise individuelle « Les soins de Laël » gérée par Marion CLEMENT (Beaulieu-sur-Loire) au titre du dispositif CAP économie de proximité par délégation de la région Centre-Val de Loire (financements provenant de l'intercommunalité) pour la création d'une activité d'esthétique et de bien-être ;

INSCRIT les crédits correspondants au budget de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, chapitre 204 ;

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer avec la demandeuse une convention précisant les engagements des parties et les modalités de versement des subventions.

Pour extrait certifié conforme,
Briare, le 19 décembre 2024
Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,


Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

20 DEC. 2024

20 DEC. 2024